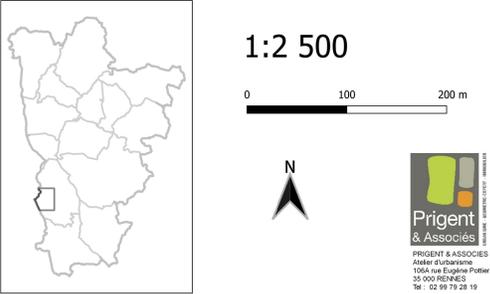


**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
 4.2 - Règlement graphique**



P.L.U.i arrêté le : 12 DÉCEMBRE 2018
 P.L.U.i approuvé le : 16 DÉCEMBRE 2019
 Modification n°1 pour Approbation par le CC le 20 décembre 2021



EMPLACEMENTS RÉSERVÉS	N°	SURFACE (en m²)
Étatement économique - Services - Commerce	ER n° 90	11043
Développement tertiaire - Commerce	ER n° 91	404

Interventions OAP	Nom	SURFACE (en m²)
33209 - OAP N° 1	Saint Julien	4194
33209 - OAP N° 3	La Garenne	1850
33209 - OAP N° 2	Beaufeu	12268
33209 - OAP N° 1	Le Néau	7923

La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur le territoire intercommunal (par choix de simplification).
 Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes les thématiques citées ci-après sur leur territoire.

- INFORMATIONS**
- Cours d'eau et écoulements
 - Cavités naturelles
 - 10 - Zones de recherche et d'exploitation de carrière
 - 16 - Sites archéologiques
 - 99 - Zones inondables
 - 99 - Aléas miniers
 - 99 - Lotissements

- PRESCRIPTIONS**
- Arbre remarquable
 - 15 - Marges de recul
 - 07 - Haies à protéger au titre du L 151-23 du CU
 - 07 - Haies à créer pour le renforcement des continuités écologiques
 - Espaces boisés classés
 - Secteurs avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisance ou de risque
 - Emplacements réservés
 - Éléments de paysage à protéger
 - Terrains cultivés ou non bâtis à protéger en zone urbaine
 - Bâtiments susceptibles de changer de destination
 - STECAL
 - Orientations d'aménagement et de programmation
 - Zones humides

- ZONAGE**
- ZONE URBAINE**
- Ua - Tissu bâti ancien
 - Ub - Tissu urbain périphérique
 - Ui - Équipements collectifs
 - Ue - Activités économiques
 - Ueb - Site industriel de La Forge à Port-Brilet
 - Uem - Zone d'activités de La Meslerie
 - Us - Zone urbaine spécifique
- ZONE AGRICOLE**
- A - Agricole
 - Aa - STECAL destiné à développer des activités non agricoles
 - Ae - STECAL destiné aux activités équestres et hippiques
 - As - STECAL destiné au stationnement
 - Ar - STECAL destiné à la production d'énergies renouvelables
 - Ap - Agricole sans aucune construction
 - Ash - STECAL destiné à développer des activités non agricoles et à accueillir de nouvelles constructions d'habitation
- ZONE A URBANISER**
- 1AUe - A urbaniser à vocation économique à court ter
 - 1AUh - A urbaniser à vocation habitat à court ter
 - 1AUI - A urbaniser à vocation équipements et loi
 - 2AUh - A urbaniser à vocation habitat à long ter
- ZONE NATURELLE**
- N - Naturelle
 - Naa - STECAL destiné à l'installation d'abris pour animaux
 - Nc - STECAL dédié au maintien et au développement des carrières
 - Ncs - STECAL destiné à l'installation de cabanes de chasse et de pêche
 - Nf - Secteur destiné à l'exploitation des forêts
 - Ni - Secteur destiné à des équipements de loisirs
 - N1 - STECAL destiné au développement de gîtes
 - N2 - STECAL destiné au maintien et au développement de camping
 - N3 - STECAL dédié aux loisirs motorisés
 - N4 - STECAL dédié aux activités de comité d'entreprises

